



COMMUNE DE
Saint-Hilaire
de-Brethmas

Consultation locale dimanche 16 octobre 2016

**« Etes-vous favorable à l'implantation
du complexe immobilier et golfique
d'Alès Agglo sur notre commune » ?**

Dossier mis à disposition du public.

23 septembre 2016

Sommaire.

Délibération n°2016/61 du conseil municipal du 21 juillet 2016 portant organisation d'une consultation locale :	1
Observations formulées par les membres de l'assemblée délibérante : Extrait du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2016.....	3
Notice d'information sur l'objet de la consultation.....	5

Délibération n°2016/61 du conseil municipal du 21 juillet 2016 portant organisation d'une consultation locale :

Département du Gard Arrondissement d'Alès

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas ☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

EXTRAIT N° 2016/61 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 juillet 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Date de la convocation : 13 juillet 2016

Date d'affichage : 13 juillet 2016

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	9	0

Le 21 juillet 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Béatrice BERNARD-CHAMSON, Monsieur Pascal ATGER, Madame Catherine LAYRE BRUSSET, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Nicolas FERRIERE, Madame Nathalie BOYER HUGUET, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Isabelle VALY, Monsieur Michel PUGET, Madame Jocelyne MEYRUEIS, Monsieur Laurent CLERC, Madame Jasmine FRAISSE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Madame Agnès LALANDE, Madame Sylvie GALTIER, Madame Simone TEISSIER, Monsieur Didier CROZE, Monsieur Patrick GUY, Monsieur Michel BERNARD, Madame Stéphanie BRINGER HEBRARD.

Absents excusés : Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, M. Bernard CREISSEN

Procurations :
Monsieur Rémy OFFREDI a donné procuration à M. PERRET
Monsieur Philippe MOULIERE a donné procuration à Mme GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas FERRIERE

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ORGANISATION D'UNE CONSULTATION LOCALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L01112-1 et suivants, L1112-15 et suivants ainsi que R1112-1 et suivants,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'éco-site des Hauts de Saint Hilaire approuvé en conseil de communauté le 23 juin 2016 par Alès Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération est porteur d'un projet de complexe immobilier et golfique sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce projet soulève de nombreuses interrogations, inquiétude et avis contradictoires de la part des habitants de la commune.

Afin de garantir une issue démocratique à ce projet, il propose en conséquence de le soumettre à une consultation locale.

Monsieur le Maire précise que la compétence urbanisme est une compétence communale et que les électeurs de Saint Hilaire de Brethmas peuvent être consultés.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de définir les modalités d'organisation d'une consultation locale selon les modalités suivantes :

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Saint Hilaire de Brethmas sont convoqués le dimanche 16 octobre 2016 en vue de prendre part à une consultation locale sur le projet de complexe immobilier et golfique d'Alès Agglomération sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas ;

ARTICLE 2 : la question suivante est soumise à la consultation des électeurs : « Êtes-vous favorable à l'implantation sur notre commune du complexe immobilier et golfique d'Alès Agglo? ». Les électeurs auront à répondre par « oui » ou par « non » à la question ci-dessus ;

ARTICLE 3 : cette consultation locale est une demande d'avis sur le projet cité dans l'article 2 ;

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions du Code électoral, les électeurs seront convoqués aux heures habituelles de scrutin, soit de 8 heures à 18 heures ;

ARTICLE 5 : l'organisation de cette consultation locale sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité:

➤ **DE CONVOQUER** les électeurs de la commune de Saint Hilaire de Brethmas le dimanche 16 octobre 2016 en vue de prendre part à une consultation locale sur le projet de complexe immobilier et golfique d'Alès Agglomération sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas ;

➤ **D'APPROUVER** les modalités d'organisation, de la consultation locale telles que définies ci-dessus

➤ **INDIQUE** que cette consultation est une demande d'avis sur la question « Êtes-vous favorable à l'implantation sur notre commune du complexe immobilier et golfique d'Alès Agglo? »

Pour extrait conforme
Saint Hilaire de Brethmas, le 22 juillet 2016

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification

Observations formulées par les membres de l'assemblée délibérante :
Extrait du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2016.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - ORGANISATION D'UNE CONSULTATION LOCALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L01112-1 et suivants, L1112-15 et suivants ainsi que R1112-1 et suivants,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'éco-site des Hauts de Saint Hilaire approuvé en conseil de communauté le 23 juin 2016 par Alès Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération est porteur d'un projet de complexe immobilier et golfique sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce projet soulève de nombreuses interrogations, inquiétude et avis contradictoires de la part des habitants de la commune.

Afin de garantir une issue démocratique à ce projet, il propose en conséquence de le soumettre à une consultation locale.

Monsieur le Maire précise que la compétence urbanisme est une compétence communale et que les électeurs de Saint Hilaire de Brethmas peuvent être consultés.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de définir les modalités d'organisation d'une consultation locale selon les modalités suivantes :

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Saint Hilaire de Brethmas sont convoqués le dimanche 16 octobre 2016 en vue de prendre part à une consultation locale sur le projet de complexe immobilier et golfique d'Alès Agglomération sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas ;

ARTICLE 2 : la question suivante est soumise à la consultation des électeurs : « Etes-vous favorable à l'implantation sur notre commune du complexe immobilier et golfique d'Alès Agglo? ». Les électeurs auront à répondre par « oui » ou par « non » à la question ci-dessus ;

ARTICLE 3 : cette consultation locale est une demande d'avis sur le projet cité dans l'article 2 ;

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions du Code électoral, les électeurs seront convoqués aux heures habituelles de scrutin, soit de 8 heures à 18 heures ;

ARTICLE 5 : l'organisation de cette consultation locale sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité:

- **DE CONVOQUER** les électeurs de la commune de Saint Hilaire de Brethmas le dimanche 16 octobre 2016 en vue de prendre part à une consultation locale sur le projet de complexe immobilier et golfique d'Alès Agglomération sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas ;
- **D'APPROUVER** les modalités d'organisation, de la consultation locale telles que définies ci-dessus
- **INDIQUE** que cette consultation est une demande d'avis sur la question « Etes-vous favorable à l'implantation sur notre commune du complexe immobilier et golfique d'Alès Agglo?»

Adopté à la majorité

Vote :	
Pour	16
Contre	9
Abstention	0

-M. PERRET : pour l'organisation d'un référendum, il aurait fallu transmettre le document intégral du projet de l'Agglo à tous les habitants. C'est la raison pour laquelle c'est une consultation locale qui a été choisie, ceci dit, le document est disponible et consultable en Mairie ainsi qu'à Alès Agglomération. Les groupes Saint Hilaire Avenir et Osez Saint Hilaire vont me solliciter pour participer à la campagne. J'ai d'ores et déjà bloqué des dates pour les réunions publiques pour tous qui auront lieu avant le 16 octobre.

-M. CROZE : la différence est-elle aussi liée au fait qu'un référendum a une obligation de suivi tandis que la consultation locale est une demande d'avis des électeurs ?

- M. PERRET : on s'en tiendra à l'avis des Saint Hilairois, en respectant la démocratie.
- M. BERNARD : je suis content que cette consultation ait enfin lieu.
- Mme GALTIER : Nous sommes aussi satisfaits de la tenue de cette consultation mais pas de la question formulée que nous trouvons orientée, la formulation ne nous convient pas. En effet, celle-ci aborde trois thématiques : l'immobilier, le golf et l'Agglo ; sans parler des espaces naturels et agricoles.
- M. GUY : est-il possible de reformuler ? En posant la question « pour ou contre le projet d'éco-site des hauts de Saint Hilaire » ?
- Mme LAMARTI : cela n'est pas possible, la question ne peut être formulée par « pour ou contre » car elle doit permettre une réponse par « oui ou non ».
- M. ATGER et M. PERRET : les trois thématiques abordées dans la question sont liées et la question porte sur les éléments susceptibles d'être modifiés. Les espaces naturels et agricoles sont déjà présents et ne vont pas changer. La question reste ainsi.
- M. CROZE : je demande des précisions sur le coût de l'organisation de cette consultation.
- M. PERRET : cela concerne essentiellement l'impression des bulletins de vote.
- M. CROZE : l'organisation d'une telle consultation relève-t-elle bien de la compétence de la commune ?
- M. PERRET : une consultation ou un référendum ne peut être organisé que sur les communes territorialement concernées par un projet, comme dans ce cas présent où seule la commune de Saint Hilaire serait impactée par le projet.

Notice d'information sur l'objet de la consultation.

Source : Alès Agglomération – Ecosite des Hauts de Saint Hilaire – Dossier de DUP.

Approuvé par délibération en conseil de communauté le 23 juin 2016.

Dossier 1 :

- Pièce 1 : Notice Explicative, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 2 : Plan de situation, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 3 : Plan Général des travaux, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 4 : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 5 : Appréciation sommaire des dépenses, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 6 : Etude d'impact, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 6 bis : Résumé non technique de l'Etude d'Impact, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 7 : Etat des données administratives et mention des textes qui régissent l'enquête publique, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 8 : Bilan des réunions de concertation, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 9 : Périmètre de la DUP, Alès Agglomération, juin 2016

Dossier 2 :

- Pièce 1 : Rapport de présentation, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 2 : Plan de zonage du P.O.S mise en compatibilité, Alès Agglomération, juin 2016
- Pièce 3 : Règlement du P.O.S. mis en comptabilité (extrait), Alès Agglomération, juin 2016

Annexes :

- Annexe 1 : RAPPORT HYDROLOGIQUE - Suivi piézométrique des alluvions du Gardon – Comparaison avec l'évolution du fil d'eau du Gardon – Berga Sud, Juillet 2012
- Annexe 1 bis : NOTE HYDROLOGIQUE – impact du futur prélèvement – réponse aux remarques du SMAGE du Gardon - Berga Sud, Novembre 2012
- Annexe 1 ter : RAPPORT HYDROLOGIQUE - Suivi piézométrique des alluvions du Gardon – Comparaison avec l'évolution du fil d'eau du Gardon – Berga Sud, Février 2014
- Annexe 2 : Projet d'aménagement au sud de la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas (30) – Synthèse études environnementales des projets de ZVM et de déviation routière – Les Ecologistes de l'Euzière, Novembre 2011
- Annexe 2 bis : CHARTE NATIONALE GOLF ET ENVIRONNEMENT – Une sensibilisation accrue des 1^{ers} résultats concrets, des engagements durables. 1^{er} rapport quinquennal : Préservation de la ressource en eau – Etude quantitative – ffgolf, Mars 2013

- Annexe 3 : Projet de Zone d'aménagement différée (ZAD) sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas (30) - Diagnostic écologique sur la flore, les habitats naturels et la faune - Les Ecologistes de l'Euzière, Mars 2010.
- Annexe 4 : Proposition de convention – Suivi environnemental du projet d'aménagement de l'Eco-Site des Hauts de Saint Hilaire – Alès Agglomération – CAPSE, CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT France, septembre 2015.
- Annexe 5 : Etude Géotechnique projet bassin de stockage d'eau – A.B.E.Sol, GEOTECHNIQUE & ENVIRONNEMENT, novembre 2015
- Annexe 6 : Explication et Mail de M. SALASSE sur la synthèse des enjeux, Décembre 2014
- Annexe 7 : Note sur le golf et les produits phytosanitaires durant l'entretien courant du golf, Alain Prat, architecte, Septembre 2015
- Annexe 8 : Note à l'attention de M. le Président d'Alès Agglomération – Objet : Bilan – Gestion de la problématique « moustique tigre » par la cellule Albopictus – été 2015. Guillaume SOULIER, direction développement durable, Alès Agglomération, Novembre 2015
- Annexe 9 : Etude de faisabilité – Réutilisation des eaux usées de la station d'épuration d'Alès Agglomération. Gaxieu Ingénierie, avril 2016
- Annexe 10 : Rapport hydrogéologique, Suivi piézométrique des alluvions du Gardon Comparaison avec l'évolution du fil d'eau du Gardon. Berga Sud, 12 février 2016
- Annexe 11 : Courrier DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur Olivier DELCAYROU, Sous-Préfet de l'arrondissement d'ALES, Janvier 2016